

22.02.2022 – 08:42 Uhr

Assouplissement des mesures anti-Covid: quel impact sur les personnes atteintes d'un cancer ?

Le Conseil fédéral a levé la plupart des mesures contre le coronavirus la semaine dernière. Pour les groupes à risque, dont font partie les personnes atteintes d'un cancer, cette décision a des conséquences. Beaucoup d'entre elles, en raison de l'immunosuppression, répondent moins bien à la vaccination contre le coronavirus et ne développent pas une immunité suffisante. Elles sont donc obligées de se protéger contre le virus par d'autres mesures.

Madame, Monsieur,

Chaque personne atteinte d'un cancer présente un risque individuel de contracter le Covid-19, ou de développer une forme grave de la maladie. Ce risque dépend du traitement et de nombreux autres facteurs, par exemple du type de maladie cancéreuse, de l'organe concerné, de l'âge et d'éventuels antécédents médicaux. Le système immunitaire joue aussi un rôle en fonction de son état, s'il est affaibli ou a pleinement retrouvé ses facultés.

Se concerter avec son médecin traitant

La Ligue contre le cancer recommande donc aux patientes et patients atteints d'un cancer de se concerter avec leur oncologue afin de savoir si des mesures de prévention additionnelles sont nécessaires en raison de la maladie ou du traitement. Parmi ces mesures, on peut mentionner le port d'un masque FFP-2, la distanciation sociale, voire dans certains cas l'isolement. En cas d'infection, il est vivement conseillé aux personnes atteintes d'un cancer de prendre contact aussi vite que possible avec leur médecin traitant. On dispose dorénavant de traitements par anticorps monoclonaux efficaces, qui peuvent être prescrits à une personne en cas d'infection avérée ; il faut toutefois que la personne remplisse les critères définis à cet effet par la Société suisse d'infectiologie. Ces anticorps fabriqués par des moyens biotechnologiques empêchent le virus de se fixer et de pénétrer dans la cellule, enrayant ainsi l'infection.

Maintenir les rendez-vous pour les traitements

La Ligue contre le cancer craint que certaines personnes n'osent plus quitter leur foyer par crainte d'une infection, ce qui pourrait engendrer des retards dans le diagnostic et le traitement de la maladie. Il importe par conséquent que les rendez-vous planifiés pour un traitement, la prévention ou le suivi soient maintenus dans toute la mesure du possible. Pour cette raison, la Ligue contre le cancer se réjouit que le port du masque reste obligatoire dans les transports publics et les institutions de santé.

La Ligue contre le cancer conseille, soutient et informe les personnes touchées par le cancer et leurs proches. Elle s'engage de manière ciblée dans la prévention et le dépistage et encourage la recherche indépendante sur le cancer. La Ligue contre le cancer est une association nationale qui regroupe 18 ligues cantonales et régionales et une organisation faîtière, la Ligue suisse contre le cancer. Elle est principalement financée par des dons.

Contact

Stefanie de Borba
Responsable médias
Ligue suisse contre le cancer
media@liguecancer.ch
T +41 31 389 93 31

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003316/100885387> abgerufen werden.